



SECTION FRANÇAISE

LA VIE DES ASSEMBLÉES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

PROCÉDURES ET PRATIQUES EN VIGUEUR AU PARLEMENT FRANÇAIS

AVERTISSEMENT

L'importance des modifications introduites dans la Constitution de 1958 par la révision du 23 juillet 2008 va avoir de nombreuses conséquences sur les procédures et les pratiques des assemblées parlementaires françaises.

Les lois organiques nécessaires à l'entrée en vigueur de plusieurs de ces modifications n'ayant pas toutes été votées à ce jour (mars 2009), les règlements de l'Assemblée nationale et du Sénat n'ont pas encore pris en compte l'intégralité de la révision constitutionnelle.

En conséquence, les développements ci-dessous ne prennent pas encore en compte tous les effets de la nouvelle rédaction de la Constitution.

